

Fiche de données de sécurité selon la Norme NF ISO 11014-1

N° FDS : 001 c /F

HUILE DE COUPE MINERALE

Révision : 29/09/2003

Date de rédaction : 03/10/2003

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Identification du produit	: HUILE DE COUPE (MINERALE)
N° de code Virax	: 110101 – 110105 -110120
Identification du fabricant / distributeur	Virax SA 39 quai de la Marne BP 197 51206 Epernay cedex France Tel : + 33 (0)3 26 59 56 56 Fax : + 33 (0)3 26 59 56 60
Service à contacter	: Moyens Généraux Tel : 03.26.59.56.58
N° appel d'urgence	: INRS Tel : 01 45 42 59 59

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Principaux composants	: Hydrocarbures raffinés, additifs EP et anti-usure
- Numéro CAS	
- Numéro EINECS ou ELINCS	
- Substances dangereuses pour la santé	: Néant ou teneurs inférieures aux limites faisant obligation d'information

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Substance(s) dangereuse(s)	: Néant
----------------------------	---------

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux	: Laver abondamment les yeux avec de l'eau en écartant les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Contact avec la peau	: Eliminer le maximum par essuyage. Laver abondamment les parties contaminées à l'eau et au savon.
Aspiration dans les poumons	: Si on soupçonne qu'il y a eu aspiration (au cours de vomissements spontanés), Transporter d'urgence en milieu hospitalier.
Ingestion	: NE PAS FAIRE VOMIR. Appeler immédiatement un médecin

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés	: Dioxyde de carbone (CO2) ; poudres sèches; mousses.
Moyens d'extinction déconseillés	: Eau.
Mesures particulières de lutte contre l'incendie	: Ne pas fumer. Eviter la proximité de flammes ou d'étincelles. Concevoir des installations pour éviter les projections accidentelles d'huile sur des carters chauds et des contacts électriques.
Equipement pour la lutte anti-incendie	: Porter un appareil respiratoire approprié, s'il existe un risque d'exposition aux vapeurs ou aux fumées.
Produits de la combustion	: La combustion complète, en présence d'excès d'air, génère du dioxyde de carbone et de la vapeur d'eau. Résidus de combustion : SO ₂

Fiche de données de sécurité selon la Norme NF ISO 11014-1

N° FDS : 001 c /F

HUILE DE COUPE MINERALE

Révision : 29/09/2003

Date de rédaction : 03/10/2003

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles	: voir aussi le chapitre 8
Précautions pour l'environnement	: Arrêter la fuite à la source si cela est possible, sans mettre en péril l'opérateur. Eviter que le produit ne se déverse dans les égouts ou dans un cours d'eau ou ne contamine le sol. Nettoyer les épandages de faible importance à l'aide d'un absorbant chimique sec.
Mesures après fuite / épandage	: Tenir éloigné des sources d'ignition.
Sur le sol	: Endiguer puis récupérer à l'aide de moyens physiques et éliminer selon les règlements locaux ou nationaux en vigueur. Nettoyage aux dispersants.
Sur l'eau	: Utiliser des produits absorbants flottants puis ramassage mécanique. voir aussi le chapitre 13

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation	: Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter la formation ou la diffusion de brouillards d'huile dans l'atmosphère.
Stockage	: N'utiliser que des récipients, joints, tuyauterie, ... , résistants aux hydrocarbures. Conserver à l'écart de toute source d'ignition, et ne pas entreposer au contact de substances fortement oxydantes. Conserver à l'abri du gel et de l'exposition du soleil..

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Ventilation	: Ventilation générale.
Protection des yeux	: Eviter le contact avec les yeux. Porter des lunettes de protection contre des produits chimiques s'il y a danger de contact.
Protection des mains	: L'utilisation de gants résistants aux huiles. matière recommandée : nitrile, néoprène.
Contrôle de l'exposition	: Concentration maximale admissible des brouillards d'huile minérale dans l'air
Hygiène industrielle	: Ne pas entreposer en présence de produits alimentaires. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons souillés. Changer de vêtements dès qu'ils sont contaminés et de toute façon à la fin du travail. Les contacts prolongés et répétés peuvent provoquer des affections cutanées favorisées par de petites blessures et par les frottements avec des vêtements souillés. Vidanger périodiquement les bacs d'huile d'usinage des métaux. Eviter les projections (vêtements appropriés, écrans protecteurs des machines, etc. ...).

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ETAT PHYSIQUE à 20°C	: Liquide
COULEUR	: Jaunâtre
ODEUR	: Inodore
CHANGEMENT D'ETAT A 1013 hPa	
- Point d'écoulement limite	: <-18°C
- Point d'ébullition	: > 200°C

Fiche de données de sécurité selon la Norme NF ISO 11014-1

N° FDS : 001 c /F

HUILE DE COUPE MINERALE

Révision : 29/09/2003

Date de rédaction : 03/10/2003

POINT ECLAIR	: > 200°C
TEMPERATURE D'AUTO-INFLAMMATION	: > 250°C
MASSE VOLUMIQUE A 20°C	: 870 kg/m ³
COMPORTEMENT DANS L'EAU A 20°	: Emulsifiable
VISCOSITE A 40°C	: 30 mm ² /s (tol. : ± 2)

10. STABILITE ET REACTIVITE

Réactions dangereuses	: le produit est inflammable.
Résidus de combustion	: SO ₂ .

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité	: LD 50 oral / (rat) LD 50 dermatologique / (lapin)
Inhalation	: L'inhalation de fumées, de vapeurs et d'impuretés est dangereuse pour les voies respiratoires (ces produits sont irritants ou toxiques)
Contact avec la peau	: Les contacts prolongés et répétés peuvent provoquer des irritations cutanées favorisées par de petites blessures et par les frottements avec des vêtements souillés, des précautions élémentaires d'hygiène permettent d'éviter ces risques.
Contact avec les yeux	: Irritation des muqueuses oculaires.
Ingestion	: Dans les conditions usuelles d'utilisation, les huiles minérales et les autres composants de ce produit ne présentent pas de dangers d'intoxication aiguë.
Autres	

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Utiliser selon les règles de bonne pratique, ne pas disperser dans l'environnement :
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ou à l'égout.

Classe de pollution des eaux : Classe 2

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Classe de déchets selon EAK : 12 01 07, huiles d'usinage minérales non halogènes.

Elimination des déchets :

L'élimination des déchets doit se faire suivant les réglementations communautaires, nationales et locales par enlèvement agréé.
Recours à des installations d'incinérations adaptées.

Ne pas jeter dans les égouts, cours d'eau, puits, ni dans le milieu naturel

Elimination les emballages vides :

Par enlèvement agréé.

Les emballages vides peuvent contenir des résidus du produit. Observer les précautions indiquées sur la fiche de données de sécurité.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Pas de restriction pour le transport.

Fiche de données de sécurité selon la Norme NF ISO 11014-1

N° FDS : 001 c /F

HUILE DE COUPE MINERALE

Révision : 29/09/2003

Date de rédaction : 03/10/2003

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Etiquetage et classification CE

- Symbole(s) : Pas classé selon les directives 67/548/CEE et 88/379/CEE
- Phrase R : Aucune
- Phrase S : 16, Tenir éloigné des sources d'ignition.
26, En cas de contact avec les yeux , laver immédiatement et abondamment à l'eau.
Consulter un médecin.
29, Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations.

Les teneurs en substances dangereuses étant inférieures aux valeurs retenues par la Directive Européenne 1999/45/CE, la présence des conseils de prudence, phrases S ci-dessus, n'est pas obligatoire sur l'étiquetage du produit.

16. AUTRES INFORMATIONS

Révisée le : 29/09/03

Cette fiche de données de sécurité a été établie selon les directives européennes 88/379/CEE et 91/155/CEE. Les informations sont destinées à la santé et à la sécurité dans le cadre d'un usage industriel. Il faut par ailleurs se reporter à la législation locale ou nationale relative à la santé, à la sécurité et à l'environnement. Ces informations ne sont pas des indications pour l'utilisation spécifique du produit; pour cela, se reporter à la fiche technique.

L'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuelles encourus lorsque le produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il est conçu.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur lors de la manutention, du stockage et de la mise en oeuvre du produit, de se référer aux textes législatifs, réglementaires et administratifs en vigueur concernant la protection des travailleurs, de la population et de l'environnement.